

LES CANAUX DE PARIS

La Ville de Paris est propriétaire et entretient un réseau fluvial d'environ 130 km qui traverse cinq départements (Paris, Seine-Saint-Denis, Seine-et-Marne, Oise et Aisne) et deux régions administratives (Île-de-France et Hauts-de-France).

Ce réseau est composé :

- du canal de l'Ourcq qui s'écoule sur 97 km de Mareuil-sur-Ourcq (Oise) à Paris (19^e arrondissement) ;
- du canal Saint-Martin qui s'étire sur 4,5 km entièrement situé dans Paris (19^e, 10^e, 11^e, 4^e et 12^e arr.) ;
- du canal Saint-Denis qui s'écoule de Paris (19^e arr.) à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) sur 6,6 km ;
- du petit canal du Clignon qui s'écoule de Montigny-Fallier (Aisne) à Neufchelles (Oise) sur 2,3 km (navigable sur 1,2 km) ;
- de la rivière d'Ourcq canalisée sur 11 km et située à l'amont de Mareuil-sur-Ourcq (Oise) ;
- et enfin des rivières canalisées secondaires (la Collance, la Gergonne, la Thérouanne, la Beuvronne).

De tous temps les canaux ont été fréquentés par les promeneurs et les pêcheurs. Ces dernières années, de nouvelles activités de détente se sont développées sur l'eau et sur les berges. Pour que chacune d'entre elles puissent s'exercer dans les meilleures conditions il est nécessaire de respecter quelques règles de sécurité et... de courtoisie.

SERVICE DES CANAUX / SERVICES CENTRAUX
62, quai de la Marne 75019 PARIS
Tél. : 01 44 89 14 14 - Fax : 01 44 89 14 48
Horaires d'ouverture au public
Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

CIRCONSCRIPTION DE L'OURCQ TOURISTIQUE
6, avenue Gallieni 77100 MEAUX
Tél. : 01 60 09 95 00 - Fax : 01 60 09 95 01
Horaires d'ouverture au public
Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

RÈGLEMENTATION DE LA NAVIGATION

Comme sur toutes les autres voies d'eau navigables, la navigation est régie par :

- le Règlement Général de Police de la navigation intérieure (R.G.P.) ;
- le Règlement Particulier de Police de la navigation sur le réseau fluvial de la ville de Paris (R.P.P.) ;
- l'avis à la batellerie n°1 en annexe en cours ;
- les avis à la batellerie en cours.

Ces documents sont téléchargeables depuis « Règlementation et avis » dans le sommaire de la page « Les canaux de Paris » sur www.paris.fr/canaux

DIMENSIONS MAXIMALES DES BATEAUX, CONVOIS POUSSÉS ET MATÉRIELS FLOTTANTS

Contacts : Paris au 01 40 35 63 21 - Meaux au 01 60 09 95 00

Secteurs	Points kilométriques	Largeur (m)	Longueur (m)	Tirant d'eau (m)	Enfoncement (m)
Canal Saint-Martin	0,000 - 4,500	7,70	40,70	4,27	1,90
Canal Saint-Denis	0,000 - 6,600	8,00	61,50	4,44	3,00 (R.P.P.) (R.P.P. 2,60)
Canal de l'Ourcq Bassin de la Villette à Pavillons-sous-Bois	0,000 - 11,065	8,00	61,50	4,09	2,60
Canal de l'Ourcq Pavillons-sous-Bois à Fontainebleau	11,065 - 27,380	3,70	16	2,30	0,80*
Canal de l'Ourcq Claye-Souilly	27,380	8	16	2,20	0,80*
Canal de l'Ourcq Claye-Souilly à Trévins	27,380 - 64,500	3,70	16	2,30	0,80*
Canal de l'Ourcq (Vareddes)	64,730	3,10	16	2,90	0,80*
Canal de l'Ourcq Amont de l'Ourcq à Mareuil-sur-Ourcq	64,730 - 96,780	3,70	16	2,20	0,80*
Rivière d'Ourcq canalisée	96,780 - 108	3,70	16	2,60	0,80*
Canal du Clignon	93,400 sur 12 km	3,20	12	3,10	0,60*

* Les conditions climatiques peuvent influer sur ces cotes.

PORT DE L'ARSENAL

11 boulevard de la Bastille 75012 Paris
Contacts Capitainerie :
01 43 41 39 32 (bureau) / 06 88 93 55 63 (urgence)
contact@fayollemarine.com / www.fayollemarine.eu
Métro : Bastille (lignes 1, 5 et 8) ou Quai de la Rapée (ligne 5).

• Accessibilité par voie d'eau :
tirant d'eau : 5,20 m, tirant d'eau : 1,90 m
taille maximum autorisée des bateaux : 25 m

• Amarrage : 180 anneaux
Possibilité d'escale pour les bateaux à passagers

• Horaires de la capitainerie :
Mai, juin et septembre de 9h à 19h (week-end 20h)
Juillet et août de 8h à 20h
1^{er} octobre au 30 avril de 9h à 18h

L'écluse de l'Arsenal n°9 est joignable par V.H.F. canal 9

À voir à proximité :
• Opéra Bastille
• Place de la Bastille et son Génie
• Institut du Monde arabe
• Place des Vosges

PARIS 3E TAJME
OFFICE DE TOURISME
101 quai Jacques Chirac
75015 PARIS
www.parisjetaime.com
my.parisjetaime.com

BASSIN DE LA VILLETTE

Qual de la Seine et qual de la Loire 75019 Paris
Métro : Stalingrad (lignes 2, 5 et 7), Jaurès (lignes 2, 5 et 7bis).

Haute navigation de 32 places,
au 66 quai de la Seine 75019 Paris
01 43 41 39 32 (bureau) - 06 88 93 55 63 (urgence)
contact@fayollemarine.com / www.fayollemarine.eu
Plus d'informations sur www.fayollemarine.eu
Métro : Riquet (ligne 7)

• Offre de croisières touristiques
CANAXRAMA / 01 42 39 15 00
13 quai de la Loire 75019 Paris
contact@canaxrama.com / www.canaxrama.com

PARIS CANAL / 01 42 40 29 00
19/21 quai de la Loire 75019 Paris
infos@pariscanal.com / www.pariscanal.com

• Sports nautiques : base d'initiation au canoë-kayak et à l'aviron de la Ville de Paris
Renseignements auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports
25 bd Bourdon 75004 Paris (01 42 76 20 64)
Métro : Riquet (ligne 7)

• Location de bateaux électriques sans permis
MARIN D'EAU DOUCE / 09 70 71 40 60
Face au 37 quai de la Seine 75019 Paris
captaine@marinedouceur.fr
www.marinedouceur.com

• A voir à proximité :
Cinéma MK2
au bord du bassin de la Villette / www.mk2.com
Parc de la Villette
21 avenue Jean Jaurès 75019 Paris
01 40 03 75 75 / favillette.com
Cité des Sciences et de l'Industrie
221 avenue Jean Jaurès 75019 Paris
01 45 05 80 00 / www.cite-sciences.fr
Géode
01 40 05 79 99 / www.lageode.fr
Cité de la musique - Philharmonie de Paris
221 avenue Jean Jaurès 75019 Paris
01 44 84 44 84 / philharmoniedeparis.fr



Bassin de la Villette Paris 19^e arr. Aire de baignade des Paris Plages

CANAL SAINT-DENIS

PARIS 19^e arr. - Aubervilliers et Saint-Denis (93)

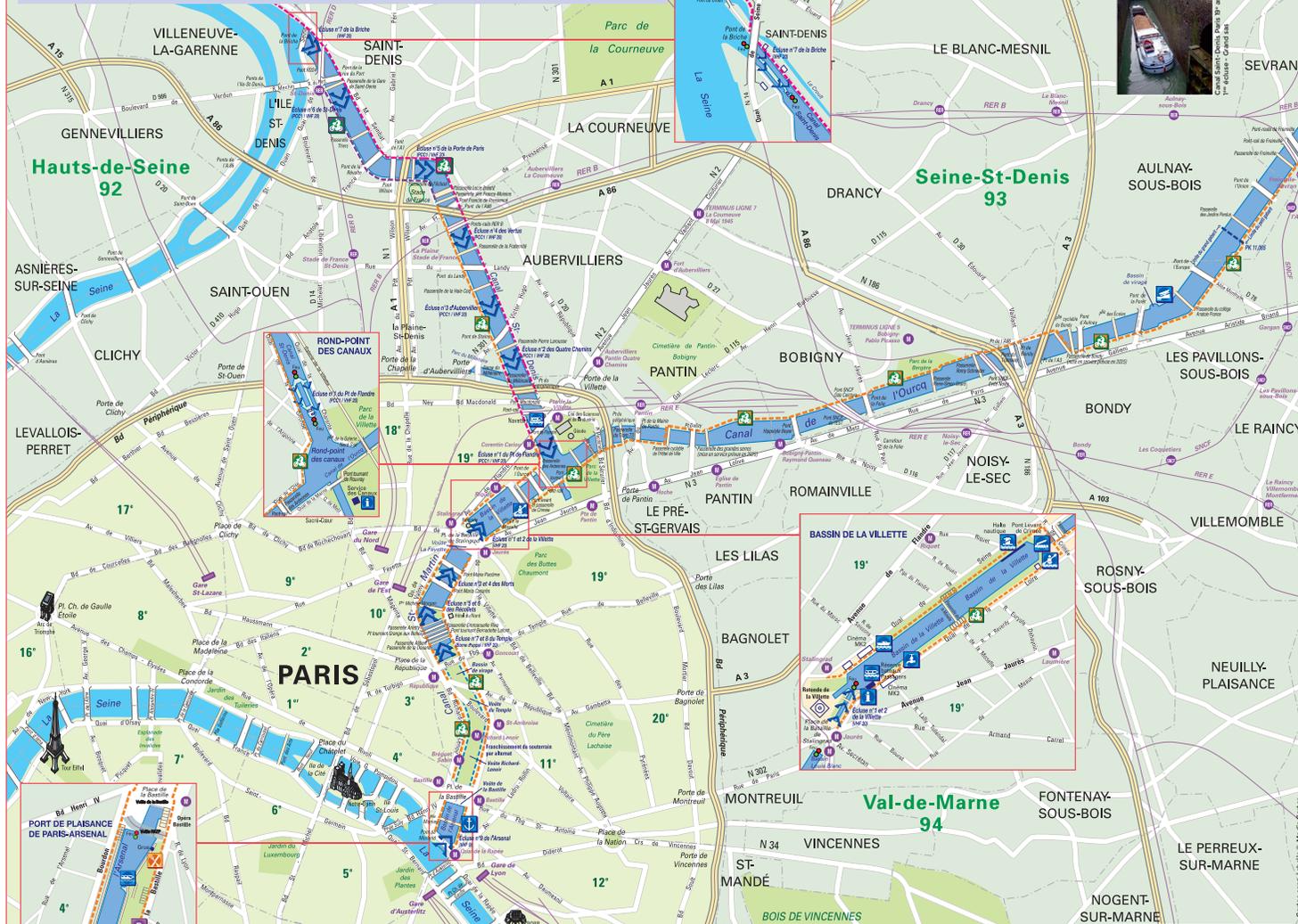
• Les sept écluses du canal Saint-Denis sont télécommandées depuis le poste de commande centralisé (PCC1) situé à l'écluse n°1, dite du pont de Flandre, dans le 19^e arrondissement de Paris.

Le PCC1 peut être contacté par V.H.F. canal 20 et au 01 40 35 63 21.

Le franchissement des écluses est autorisé de 6h15 à 19h30.



DÉBOUCHE EN SEINE (LA BRICHE)



CANAL SAINT-MARTIN

PARIS 4^e, 10^e, 11^e, 12^e et 19^e arrondissements

Les quatre écluses doubles et les deux ponts mobiles (Bernadette Lafont et Grange-aux-Belles) sont télécommandés depuis le poste de commande centralisé des écluses 7-8 du Temple (PCC7/8).

Le PCC7/8 peut être contacté par V.H.F. canal 20 et au 01 40 35 63 21.

Le franchissement des quatre écluses doubles, des deux ponts mobiles et de la partie souterraine du canal est autorisé dans les créneaux suivants :

- hiver du 15/10 au 14/05 de 8h05 à 20h ;
- été du 15/05 au 14/10 de 8h05 à 23h30.

L'accès à la partie souterraine (environ 2 km) est autorisé avec un alternat pendant les heures d'utilisation des écluses.

Chaque bateau fait l'objet d'une prise en charge individuelle par le PCC7/8.

La sécurité dans cette partie souterraine du canal implique :

- un strict respect de la navigation ;
- l'utilisation des feux de navigation et d'un projecteur ;
- l'interdiction absolue de s'arrêter sous les voûtes de la Bastille, Richard-Lenoir et du Temple ;
- le respect impératif du temps imparti pour le franchissement des voûtes, à savoir une durée de 30 mn au maximum ;

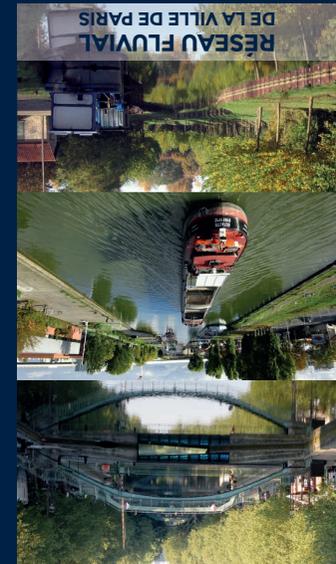
• contacter éventuellement le PCC7/8 par V.H.F. canal 20 et au numéro de téléphone suivant : 01 40 35 63 21.

• À voir, à faire... à proximité d'un site classé, avec ses écluses, ponts mobiles et passerelles romantiques :

- en bateau, avec les croisières Canauxrama et de la Loire ;
- à vélo, le long du canal Saint-Martin pour rejoindre le bassin de la Villette et la piste cyclable de l'Ourcq ;
- à pied, s'attarder devant l'hôtel du Nord situé près des écluses de Récollets.



Opération Paris respire : pour en savoir plus sur les zones des canaux concernées par cette opération (bassin de la Villette et canal Saint-Martin) consulter la page sur ce sujet sur www.paris.fr



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES SUR LE CANAL DE L'OURCQ

Point kilométrique	Section du canal					
	Localités	Ecluse	Pont levant	Rampe de mise à l'eau	Usine élévatrice	Pont canal
0	Stalingrad/Paris Bassin de la Villette					
3	Pantin					
5	Bobigny					
8	Bondy					
10	Pavillons-sous-Bois					

Ourcq, grande section						
13,5	Sevrans					
16,4	Villepinte					
19,6	La Rosée					
27	Claye-Souilly					
31,9	Francois-sur-Marne					
38	Tribardou					
40,3	Vignely					
47	Villency					
48	Meaux - Saint Rémy					
51	Crégy-lès-Meaux					
54,9	Meaux - Saint-Lazare					
60	Poincy					
64,7	Vareddes					
75,1	Villers-les-Rigault					
83	Neufchelles					
87	Lizy-sur-Ourcq					
86	May-en-Multien					
89	Crouy-sur-Ourcq/Varinfroy					
97	Mareuil-sur-Ourcq					
99,7	Queve-d'Ham					
103	Marolles					
104,1	La Ferté-Milon					
108	Silly-la-Poterie					
	Port-aux-Perches					

Ourcq, petite section						
13,5	Sevrans					
16,4	Villepinte					
19,6	La Rosée					
27	Claye-Souilly					
31,9	Francois-sur-Marne					
38	Tribardou					
40,3	Vignely					
47	Villency					
48	Meaux - Saint Rémy					
51	Crégy-lès-Meaux					
54,9	Meaux - Saint-Lazare					
60	Poincy					
64,7	Vareddes					
75,1	Villers-les-Rigault					
83	Neufchelles					
87	Lizy-sur-Ourcq					
86	May-en-Multien					
89	Crouy-sur-Ourcq/Varinfroy					
97	Mareuil-sur-Ourcq					
99,7	Queve-d'Ham					
103	Marolles					
104,1	La Ferté-Milon					
108	Silly-la-Poterie					
	Port-aux-Perches					

Canal du Clignon						
	Montigny-Fallier					

Canal de l'Ourcq						
	Montigny-Fallier					

VILLE DE PARIS / DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS / SERVICE DES CANAUX
Plus d'informations sur paris.fr/canaux

Retrouvez-nous sur www.paris.fr **TOUTE L'INFO sur PARIS.FR**

LA NAVIGATION DE PLAISANCE

- Le réseau fluvial est constitué de deux zones bien distinctes :
- la partie à grand gabarit accessible à la plaisance et aux péniches de transport de fret (canal Saint-Martin, canal Saint-Denis, partie en aval du canal de Ourcq) ;
- la partie à petit gabarit (0,80 m de tirant d'eau).

ATTENTION : vérifiez les dimensions de votre bateau avant de vous engager sur le secteur à petit gabarit. Consulter le tableau des « Dimensions maximales des bateaux, etc. » et l'encart sur la réglementation de la navigation au recto de ce document.

L'ensemble du réseau fluvial de la Ville de Paris est librement accessible à tous les bateaux de plaisance motorisés, identifiées par une devise ou un numéro d'immatriculation. La vitesse est limitée à 6 km/heure sur tout le réseau.

Franchissement du pont levant de Crimée :
Le pont est télécommandé depuis le poste de commande centralisé (PCC) situé à l'écluse n°1, dite du pont de Flandre, du canal Saint-Denis.
Le PCCI peut être contacté par V.H.F. canal 20 et au 01 40 35 63 21.

Franchissement des ponts mobiles et des écluses des canaux Saint-Martin et Saint-Denis : ils sont télécommandés depuis les postes de commande centralisés (PCC) et PCC(78). Ces postes peuvent être contactés par V.H.F. canal 20 et au 01 40 35 63 21.

Franchissement des autres écluses du canal d'Ourcq :
Elles sont manœuvrables en libre-service à l'aide d'une clé canaux ou « clé A » (sur demande auprès des bureaux de Paris ou de Meaux) :

- écluses de Fresnes-sur-Marne, Vignelly, Villenoy, Mareuil-sur-Ourcq et Marolles : fonctionnement avec 1 borne ;
- écluses de Sevran et de Saint-Lazare (Meaux) : fonctionnement avec 3 bornes ;
- écluses de Queue-d'Ham et de La Ferté-Milon : fonctionnement avec 2 bornes.

Les bonnes adresses :

Sur Paris :

- port de l'arsenal et halte nautique du bassin de la Villette ;
- croisières avec Paris Canal et Canaux ;
- location de bateaux sans permis avec Marin d'Eau Douce. Voir l'ensemble des coordonnées au recto de ce document (encart bassin de la Villette).

À Sully-la-Poterie : Port Aux Perches
Restaurant, croisières, guinguette, cabaret, etc.
2-4 rue François Mitterand 02460 Sully-la-Poterie
Tél. : 03 23 96 41 25 / 06 23 05 56 91
portauxperches@gmail.com / www.portauxperches.fr

LES ITINÉRAIRES CYCLABLES

Reliée au réseau des pistes cyclables de Paris, la piste de l'Ourcq est un itinéraire cyclable reliant le bassin de la Villette à Paris 12^e au pont de La Rosée à Claye-Souilly sur les berges du canal d'Ourcq. Cet itinéraire, interdit aux véhicules motorisés, comporte des tronçons de pistes cyclables (ou les cyclistes sont prioritaires), et certaines portions claires piétonnes aux cyclistes à allure réduite (les cyclistes ne sont alors pas prioritaires). La piste de l'Ourcq est avant tout un itinéraire de randonnées familiales, et de déplacements urbains, où se côtoient toutes les catégories d'usagers ; ce n'est pas une piste d'entraînement, et vous devez modérer votre vitesse et circuler avec la plus grande prudence.

ATTENTION : le passage sous certains ponts offre une visibilité très réduite et une faible largeur de voie, ces points sont à aborder avec vigilance, à très faible allure.

La traversée du Parc national de la Poudrière de Sevran n'est possible qu'aux heures d'ouverture du Parc (fermeture à 19h45).

Le chemin de halage est une voie de service destinée à l'entretien de la voie d'eau et au passage des véhicules de service et de sécurité. Les piétons peuvent l'emprunter mais la circulation des véhicules et des vélos demeure interdite.



Cl-Contre, piste de l'Ourcq à Paris 19^e arr.



LE CANOÛ-KAYAK

La pratique du canoë-kayak est uniquement autorisée, sur le canal de Ourcq à petit gabarit, entre Mareuil-sur-Ourcq et l'écluse de Sevran. Les conditions de navigation sont indiquées dans le R.P.P. (voir encart sur la réglementation de la navigation au recto de ce document). La descente est de classe 1 (facile). Le port d'un gilet flottant homologué et de chaussures est obligatoire. **Franchissement des écluses :** il s'effectuera uniquement par portage des bateaux (voir la signalisation implantée aux écluses). Les pratiquants débarqueront à l'amont et à l'aval des écluses et ne s'aventureront pas dans la passe déversoir, toujours franchissable, qui double chaque écluse. Après portage du bateau, l'embarquement est facilité, à l'amont et à l'aval de l'écluse, par un marchepied fixé à la berge.

Précautions lors des croisements : au cours de votre descente, vous pourrez être amené à croiser d'autres bateaux (bateaux de plaisance, bateaux de transport de passagers) ; le croisement s'effectuera toujours par la droite. En raison de la faible largeur du canal il vous faudra serrer la berge sur votre droite et éventuellement vous arrêter au croisement des bateaux pour contrôler l'effet du sillage.

Respect des pêcheurs : afin de prévenir les conflits d'usage, écartez-vous au maximum des pêcheurs en action de pêche, et évitez de créer des remous en franchissant sur l'élan la zone de pêche.

Adresses utiles

Fédération Française de Canoë-Kayak et sports de pagaie (F.C.K.K.)
Stade nautique olympique d'Île-de-France
Route de Torcy 77560 Vaires-sur-Marne
Tél. : 01 45 11 08 50
fckckfck.org / www.fckck.org

Comité Régional d'Île-de-France de Canoë-Kayak (C.R.I.F.C.K.)
Stade nautique olympique d'Île-de-France
3 route de Torcy 77560 Vaires-sur-Marne
Tél. : 07 69 73 40 39
contactcfrck.fr
www.kayak-iledefrance.fr
www.facebook.com/cfrck/

Ourcq Canoë Club Sevranais
31 boulevard de la République
93270 Sevran
Tél. : 06 21 02 57 63
occs.sevrans@yahoo.fr
www.occs.clubeeo.com
www.facebook.com/occs.sevrans

Association Acti Loisirs
Maison du canoë
74 rue Principale
60880 Varinfray
Tél. : 06 14 72 93 49
actiloisirs77@gmail.com
actiloisirs.org / www.facebook.com/actiloisirs/



Canal d'Ourcq, Environs de Mareuil-sur-Ourcq



Usine de Trilbardou - Roue Sagebien

LA RANDONNÉE PÉDESTRE

Les berges des canaux et leurs abords constituent un vaste espace particulièrement propice à la randonnée pédestre. Différents itinéraires balisés faciles ou plus sportifs (GR, PR) empruntent pour partie les chemins de halage. En dehors des itinéraires balisés, les chemins de halage du canal d'Ourcq et du canal Saint-Denis permettent un cheminement continu au bord de l'eau sur plus de 100 km. Sur le canal Saint-Martin, la continuité de l'itinéraire piétonnier n'est pas possible, en raison notamment de la partie souterraine, interdite au public ; toutefois de nombreux secteurs restent accessibles à la promenade. A Paris et dans la partie dionysienne du canal d'Ourcq, la desserte par les transports en commun est facile. En Seine-et-Marne et dans la partie picarde, les principales agglomérations sont desservies par le réseau ferré SNCF.

Respect de la nature : les canaux sont fréquentés par de multiples usagers. Pour l'agrément de tous, ne pas laisser de déchets dans la nature. Si l'on y a pas de poubelles à proximité, il faut ramener chez vous les reliefs de votre pique-nique.

Adresses utiles

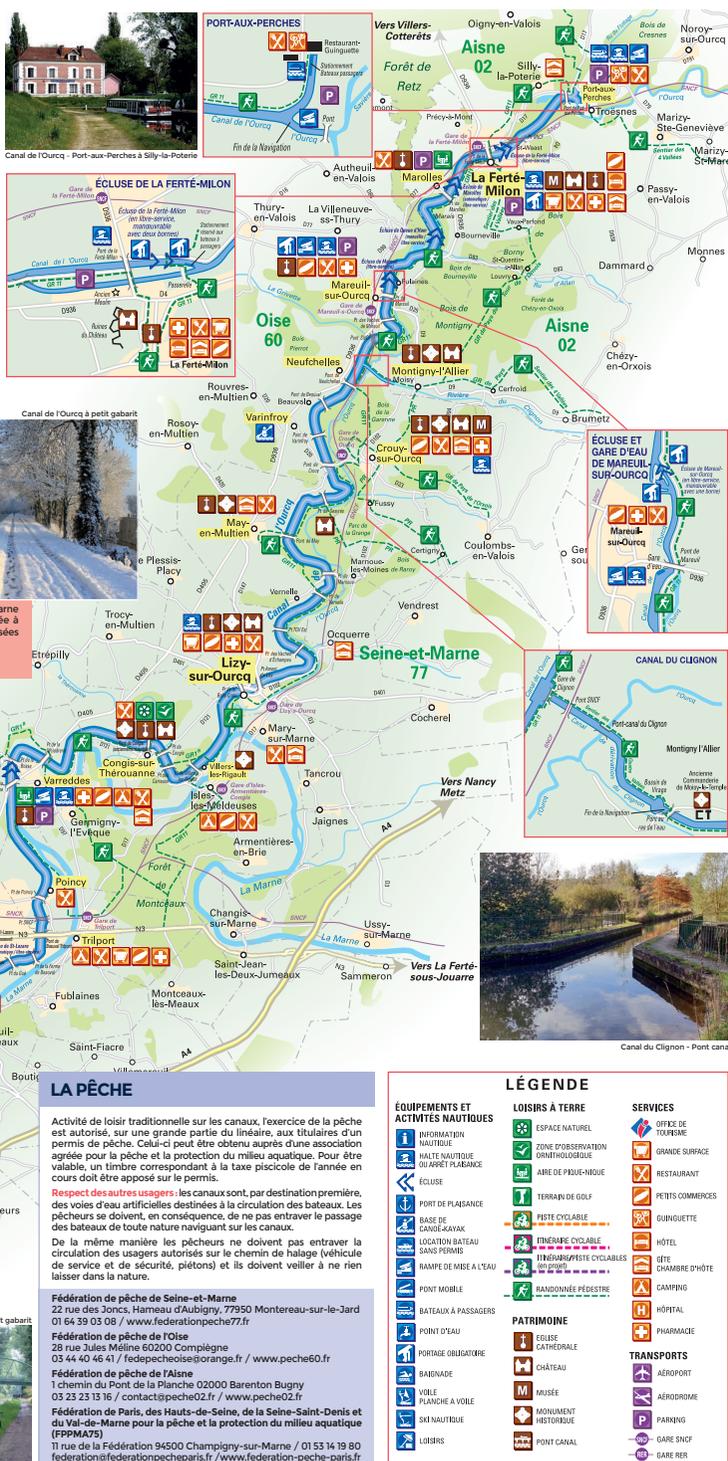
Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRandonnée)
23 rue Raspail 94200 Ivry-sur-Seine
Tél. : 01 44 89 93 90 / info@ffrandonnee.fr / www.ffrandonnee.fr

Meaux Marne Ourcq Tourisme
5 place Charles de Gaulle 77100 Meaux
Tél. : 01 64 33 02 26 / tourisme@meaux.fr
www.meaux-marne-ourcq.com
www.facebook.com/mmotourisme/

Une voie verte de 18 km.
Inaugurée en septembre 2017, c'est une ancienne voie de chemin de fer. Elle relie Ormoy-Villers et Mareuil-sur-Ourcq dans l'Oise. Large de 3 mètres elle est accessible aux piétons, cyclistes et amateurs de rollers. Les cavaliers cheminent sur une piste parallèle. Plus d'informations sur www.cc-paysdevalois.fr

USINES DE POMPAGE

Au milieu du XIX^e siècle, suite à des années de sécheresses, l'approvisionnement du canal de l'Ourcq a dû être complété par des prélèvements en Marne effectués grâce à deux usines, l'une située à Trilbardou, l'autre localisée à Villers-les-Rigault. Ces usines abritent deux machines exceptionnelles, classées monuments historiques qui sont conservées en état de fonctionnement. Visites sur demande auprès de l'Association Au Fil de l'Ourcq (AFLO).
Contacts : 06 88 60 66 19 / contact@aufiledelourcq.org / aufiledelourcq.org



LA PÊCHE

Activité de loisir traditionnelle sur les canaux, l'exercice de la pêche est autorisé, sur une grande partie du linéaire, aux titulaires d'un permis de pêche. Celui-ci peut être obtenu auprès d'une association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique. Pour être valable, un timbre correspondant à la taxe piscicole de l'année en cours doit être apposé sur le permis.
Respect des autres usagers : les canaux sont, par destination première, des voies d'eau artificielles destinées à la circulation des bateaux. Les pêcheurs se doivent, en conséquence, de ne pas entraver le passage des bateaux de toute nature naviguant sur les canaux.
De la même manière les pêcheurs ne doivent pas entraver la circulation des usagers autorisés sur le chemin de halage (véhicule de service et de sécurité, piétons) et ils doivent veiller à ne rien laisser dans la nature.

- Fédération de pêche de Seine-et-Marne**
22 rue des Joncs, Hameau d'Aubigny, 77950 Montreaux-sur-le-Jard
01 64 39 03 08 / www.federationpeche77.fr
- Fédération de pêche de l'Oise**
28 rue Jules Méline 60200 Compiègne
03 44 40 46 41 / fedepêcheoise@orange.fr / www.peche60.fr
- Fédération de pêche de l'Aisne**
1 chemin du Pont de la Planchette 02000 Barenton Bugny
03 23 23 13 16 / contact@peche02.fr / www.peche02.fr
- Fédération de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FPPMVA75)**
11 rue de la Fédération 94500 Champigny-sur-Marne / 01 53 14 19 80
federation@federationpecheparis.fr / www.federation-peche-paris.fr

ÉQUIPEMENTS ET ACTIVITÉS NAUTIQUES		LÉGENDE	
	INFORMATION NAUTIQUE		ESPACE NATUREL
	NAUTISME		ZONE D'OBSERVATION ORNITHOLOGIQUE
	PÊCHE PLAISANCE		AIRE DE PIQUE-NIQUE
	ÉCLUSE		TERRAIN DE GOLF
	PORT DE PLAISANCE		BASE DE CANOÛ-KAYAK
	BATEAUX À PASSAGERS		PISTE CYCLABLE
	PONT D'EAU		ITINÉRAIRE CYCLABLE
	PORTAGE OBLIGATOIRE		ITINÉRAIRE PISTE CYCLABLE
	RANDONNÉE PÉDESTRE		RANDONNÉE PÉDESTRE
	BANNIÈRE		PATRIMOINE
	VOILE PLANCHÉ À VOILE		ÉGLISE CATHÉDRALE
	SKI NAUTIQUE		CHÂTEAU
	LOISIRS		MUSÉE
	SERVICE		MONUMENT HISTORIQUE
	OFFRE DE TOURISME		PARKING
	GRANDE SURFACE		GARE SNCF
	RESTAURANT		GARE RER
	PETITS COMMERCES		
	GINGUETTE		
	HÔTEL		
	OFFRE CHAMBRE D'HÔTE		
	CAMPING		
	HÔPITAL		
	PHARMACIE		
	AÉROPORT		
	AÉRODRÔME		